

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 419

25 février 2009

SOMMAIRE

Amici Luxembourg S.à r.l.	20097	Mansfeld Investment S.A.	20112
Assistance, vente et technologie, Management, Trading	20087	Maries S.A.	20090
Atelier de Bobinage Georges Back S.à r.l.	20093	Mercapital Wireless S.A.	20079
Avelar Investments S. à r.l.	20076	Nek Holding S.A.	20090
Brocade Communications Luxembourg Holdings S.à r.l.	20112	NOC Luxembourg S.A.	20109
Cafénoir Worldwide S.A.	20076	NOC LUXEMBOURG Spf S.A.	20109
Capellen Invest S.A.	20071	Ofan Spf S.A.	20078
CEREP II Investment Five S.à r.l.	20093	Opera Fund	20094
Chrono Invest S.A.	20094	Orco Germany Investment S.A.	20087
Clipperton S.A.	20074	Oregon Overseas Luxembourg	20090
DC Holdco	20096	Perenne Investment S.A.	20078
D'co S.à r.l.	20087	Popken International G.m.b.H. & Co	20101
East&West Finances S.A.	20095	ProLogis Management S.à r.l.	20079
Ecully PropCo S.à r.l.	20083	Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l.	20111
Electro-Industrielle S.à r.l.	20112	Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l. ...	20072
Finplatz S.A.	20094	Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l. ...	20111
Fred Alger International Advisory S.A.	20102	Rolmex S.A.	20087
Galfin S.A.	20075	Salomen International S.A.	20075
General Technic S.à r.l.	20072	Sole Italy MEP Nominee S.à r.l.	20104
GFI Benelux	20089	Sumala S.A.	20092
GH TE, GH TX et Panford Investments, S.e.n.c.	20083	TCL Holdings S.A.	20071
Invista European RE Lyon PropCo S.à r.l.	20083	Torem S.A.	20093
Joypar S.A.	20074	Transcontinentale d'Investissements S.A.	20075
Karino S.A.	20093	Transcontinentale d'Investissements S.A.	20076
Kepler Private Shareholders S.A.	20099	Triangle Properties S.A.	20082
Latino Lux S.A.	20089	Tvikobb S.A.	20083
LSF4 Mega Investments II S.à r.l.	20080	Vending Investment II S.à r.l.	20107
		VGSSE S.A.	20066

VGSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 144.485.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. The Aldric 2007 Nevada Global Trust, une société ayant son siège social à 2620 South Maryland Parkway, P.O. Box 828, inscrite au Registre des Sociétés de Las Vegas, sous le numéro NV 89109, représentée par ses trustees Mesdames Lizabeth Tusten, demeurant à 23711 Goliath Dr Chugiak, AK 99567 USA et Ellen Kaiden, demeurant à 7015 Lancaster Court University Park, FL 34201 USA;

2. The Shawn 2007 Nevada Global Trust, une société ayant son siège social à 2620 South Maryland Parkway, P.O. Box 828, inscrite au Registre des Sociétés de Las Vegas, sous le numéro NV 89109 représentée par ses trustees Mesdames Lizabeth Tusten, demeurant à 23711 Goliath Dr Chugiak, AK 99567 USA et Ellen Kaiden, demeurant à 7015 Lancaster Court University Park, FL 34201 USA,

toutes deux ici représentées par Madame Véronique De Meester, avocate, demeurant à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 09 septembre 2008, lesquelles resteront annexées aux présentes.

3. La société de droit panaméen Warbler S.A. dont le siège social est établi à 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Madame Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3 rue des Bains,

en vertu d'une procuration générale datée du 24 avril 2008.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "VGSSE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) actions de catégorie I d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune et de CINQ CENTS (500) actions de catégorie II d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6.

6.1. Définition. Par cession on entend toute opération à titre onéreux ou gratuit entraînant le transfert de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit des actions émises par la société, à savoir: cession, transmission, échange, apport en société, fusion et opération assimilée, cession judiciaire, constitution de trust, nantissement, transmission universelle de patrimoine, liquidation...

6.2. Droit de préemption. Toutes cessions d'actions entre actionnaires de même catégorie sont libres.

De même, toute cession d'actions de catégorie I à des trusts irrévocables ayant les mêmes bénéficiaires que les actionnaires de la dite catégorie sont libres.

Toutes les autres cessions d'actions, y compris entre actionnaires de catégories différentes, sont soumises au respect du droit de préemption suivant:

Dans l'hypothèse où l'un des actionnaires souhaiterait se séparer de tout ou partie de sa participation au capital de la société, les actionnaires de l'autre catégorie bénéficieront d'un droit de préemption.

En cas d'exercice du droit de préemption, le prix unitaire de l'action sera celui obtenu par l'actionnaire cédant de la part d'un acquéreur de bonne foi.

Pour permettre l'exécution de ces dispositions relatives au droit de préemption, l'actionnaire qui envisagerait de céder ses actions doit notifier aux actionnaires de l'autre catégorie avec copie au Conseil d'administration de la société, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, la cession projetée en mentionnant le nombre d'actions qu'il souhaite céder, l'identité du cessionnaire, le prix et les conditions de la cession.

A compter de la réception de cette notification, l'actionnaire bénéficiaire du Droit de préemption devra faire connaître sa décision d'acquiescer tout ou partie des actions dont la cession est projetée dans le délai de quinze (15) jours.

Si l'exercice des droits de préemption ne porte pas sur la totalité des actions mises en vente par l'associé cédant, et sauf ce qui est dit à l'alinéa suivant, l'autre actionnaire sera réputé avoir renoncé à l'exercice de son droit de préemption. Dans ce cas, et sous réserve de l'agrément ci-après prévu, l'associé cédant pourra librement céder ses actions au cessionnaire mentionné dans la notification, sous réserve de la procédure d'agrément ci-après.

Toutefois, l'associé cédant peut demander le bénéfice de l'exercice du droit de préemption à concurrence du nombre de titres notifié par l'autre actionnaire et procéder à la cession du solde des actions qu'il envisageait de céder, conformément aux dispositions des statuts.

Lorsque tout ou partie des actions dont la cession est projetée, n'aura pas été préemptée dans les conditions ci-dessus prévues, le cédant devra, si le cessionnaire est non associé, se soumettre à la procédure d'agrément suivante.

6.3. Procédure d'agrément. Toutes les cessions d'actions, sauf entre actionnaires, sont soumises à la procédure d'agrément.

Indépendamment de l'alinéa précédent, les actionnaires ne sont pas autorisés à vendre les actions qu'ils détiennent dans la société à des entreprises concurrentes.

De même la procédure d'agrément n'est pas applicable en cas de cession par l'Actionnaire cédant de la totalité de sa participation à un tiers acquéreur qui poserait comme condition de pouvoir acquiescer 100 % du capital.

La procédure d'agrément est la suivante:

Le Président du conseil d'administration de la société ou, à défaut l'autre Actionnaire, doit dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification du projet de cession, à défaut de préemption, notifier, soit par acte extrajudiciaire soit par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'associé cédant la décision d'agrément ou de refus d'agrément prise par l'autre actionnaire.

A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé conféré d'une manière irréfutable.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée.

En cas d'agrément, l'actionnaire cédant peut céder librement dans un délai d'un mois le nombre d'actions indiqué dans la notification de la décision d'agrément aux conditions prévues et au cessionnaire mentionné dans ladite notification.

En cas de refus d'agrément, l'associé cédant doit, dans un délai de dix jours à compter de la notification de la décision de refus d'agrément, indiquer à la société au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, s'il entend renoncer à son projet de cession (droit de repentir).

A défaut d'exercice de ce droit de repentir, la société doit dans le délai de trois mois à compter de la notification de la décision de refus d'agrément:

- soit faire racheter par l'autre actionnaire les actions dont la cession était envisagée;
- soit procéder elle-même à ce rachat; dans ce cas elle doit dans les six mois de ce rachat céder ces actions ou les annuler dans le cadre d'une réduction de son capital social.

Le prix de rachat des actions du cédant est celui mentionné dans la notification de la cession projetée. Lorsque le prix notifié ne correspond manifestement pas à la valeur réelle des actions, l'autre actionnaire pourra exiger que le prix de rachat soit déterminé par un expert désigné, soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles par le Président du Tribunal statuant en la forme de référé saisi, dans les formes légales s'il y a lieu, par la partie la plus diligente, et sans recours possible.

Toute cession d'actions intervenue en violation des dispositions relatives au droit de préemption ou au droit d'agrément ci-dessus est nulle.

En outre, en cas de violation des dispositions relatives au droit de préemption ou au droit d'agrément l'actionnaire cédant en infraction sera tenu de céder la totalité de ses actions à l'autre actionnaire dans un délai d'un mois à compter de la révélation à la société de l'infraction et ses droits non pécuniaires seront suspendus jusqu'à ce qu'il ait procédé à ladite cession. Le prix de la cession sera soit fixé de commun accord par les parties soit déterminé par un expert désigné, soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles par le Président du Tribunal statuant en la forme de référé saisi, dans les formes légales s'il y a lieu, par la partie la plus diligente, et sans recours possible.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres, actionnaires ou non.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des actionnaires sans motivation ni indemnités. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En vue de l'élection des membres du Conseil d'Administration, chaque catégorie d'actionnaires présentera à l'assemblée deux candidats au poste d'administrateur. L'ensemble des candidats ainsi présentés seront portés sur une liste soumise à la délibération de l'Assemblée Générale qui l'approuvera ou la rejettera dans son ensemble.

En cas de vacance d'un poste, le Conseil d'Administration convoquera sans délai une assemblée générale qui procédera à l'élection d'un nouveau conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Président n'a pas de voix prépondérante au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 10. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de trois Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, l'Assemblée générale est habilitée à procéder à la première nomination des administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Dans les rapports avec les tiers, les administrateurs-délégués représentent leur société dans les limites de la gestion journalière sauf extension de leur mandat par une décision du Conseil d'administration leur accordant un pouvoir de représentation spécial.

Toutefois, les administrateurs délégués ne pourront, sans engager leur responsabilité, réaliser des opérations ou prendre des décisions susceptibles de modifier significativement l'organisation de la société, la nature de son activité ou ses conditions d'exercice sans avoir préalablement consulté et obtenu l'autorisation du Conseil d'administration. Cette consultation concerne particulièrement les opérations suivantes:

- Emprunts d'un montant supérieur à 50.000 € sur 12 mois,
- Garanties et sûretés d'un montant supérieur à 50.000 € sur 12 mois,
- Acquisition d'un élément d'actif supérieur à 50.000 €,
- Cession d'un élément d'actif supérieur à 50.000 €;
- Embauche ou licenciement d'un cadre dirigeant.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui peut ne pas être un actionnaire ou peut voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Les décisions collectives ordinaires et/ou extraordinaires ne sont valablement prises sur première consultation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la majorité des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième consultation, un quorum de 35 % des actions ayant droit de vote est requis.

Tout actionnaire a le droit de demander le report de toute assemblée générale pour un délai maximum d'un mois.

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les résolutions visant à modifier une disposition des Statuts doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée, la société transformée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit à défaut de décision contraire du Conseil dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire les mille (1.000) actions de la manière suivante:

Actionnaires de catégorie I		Actions de catégorie I
1. The Aldric 2007 Nevada Global Trust	25%	250
2. The Shawn 2007 Nevada Global Trust	25%	250
Actionnaires de catégorie II		Actions de catégorie II
3. Warbler S.A.	50%	500
Total:	100%	1000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentés comme il est dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Serge Seguin, né à Vernon (Fr) le 19 mai 1947, Directeur de sociétés, 37 Sterling Pines RD, TUXEDO PARK NY 10987 USA.
 - b) Monsieur Christian Van Hecke, né à Port Lyautey (Maroc) le 17 octobre 1947, Directeur de sociétés, Sagy Le Bas à 71260 Cruzille (Fr).
 - c) Monsieur Vladimir Grcevic, né à Voiron (Fr) le 21 avril 1970, Président Directeur Général, 4 Les Jardins de Provence, Quartier près de Pâques, Fr-83 170 Brignoles.
 - d) Monsieur Thierry Hugony né le 9 novembre 1964 à Nice (Fr) Chef d'agence, 430 chemin des Amandiers Fr 83300 Draguignan
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Fidus Gestion S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains, R.C. Luxembourg B0055098.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2016 Luxembourg, 3 rue des Bains, B.P. 848.

6.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs délégués:

1. Monsieur Serge Seguin, né à Vernon (Fr) le 19 mai 1947, directeur de sociétés, 37 Sterling Pinej RD, TUXEDO PARK NY 10987 USA

2. Monsieur Vladimir Grcevic, né à Voiron (Fr) le 21 avril 1970, Président Directeur Général, 4 Les Jardins de Provence, Quartier près de Pâques, Fr-83 170 Brignoles

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 janvier 2009. LAC/2009/3266. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009019779/220/286.

(090020513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

TCL Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 2.380.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.125.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

1. Le mandat de KPMG Audit (R.C.S. Luxembourg: B 103.590, Adresse: 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2009 approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Le 7 janvier 2009.

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2009019308/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Capellen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 87.449.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Capellen en date du 30 décembre 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de et a accepté la démission de:

- Monsieur Olivier Lansac, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, en qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Par ailleurs, les adresses des administrateurs et administrateurs-délégués ci-après ont été modifiées:

- Luc Leroi a son adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

- Yves Désiront a son adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 janvier 2009.

Pour la Société
Alexander SEMIK
Mandataire

Référence de publication: 2009019370/1273/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 205.450,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.219.

—
EXTRAIT

En date du 4 novembre 2008, le conseil de gérance de Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., (la "Société") a décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325, Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009019315/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

General Technic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 12.694.

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour de janvier,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENERAL TECHNIC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 44, rue des Bruyères, L-1274 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 12.694. La Société a été constituée le 5 février 1975 suivant un acte notarié de Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147, page 7009 de 1975 et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523, page 25094 du 4 avril 2002 (la Société).

Ont comparu:

- Maître Guiguite Clees, avocat honoraire, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, propriétaire en pleine propriété de mille (1.000) parts sociales de la Société, et

- Maître Guiguite Clees, avocat honoraire, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, Madame Patricia Daubenfeld, demeurant à 2124 Calle de Castelar, FL-32566 Navarre, Etats-Unis d'Amérique et Maître Marc-François Daubenfeld, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, propriétaires en indivision de dix-neuf mille (19.000) parts sociales de la Société, ici représentés par Maître Marc-François Daubenfeld, avec résidence professionnelle à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen en vertu de procurations données sous seing privé (pour Maître Guiguite Clees et Madame Patricia Daubenfeld),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des personnes énumérées ci-dessus en tant que représentant de l'indivision et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- que suite au décès de Monsieur Nicolas Daubenfeld survenu le 15 décembre 2008, les dix-neuf mille (19.000) parts sociales qu'il détenait dans la Société sont maintenant détenues en indivision par Maître Guiguite Clees, Madame Patricia Daubenfeld et Maître Marc-François Daubenfeld;

II. que les vingt-mille (20.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-après;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) Prise d'acte du décès du gérant unique de la Société, Monsieur Nicolas Daubenfeld, avec décharge à lui donner pour l'exercice de son mandat;

(b) Modification de l'article 12 des statuts de la Société afin de refléter le point (a) ci-dessus;

(c) Nomination de Maître Marc-François Daubenfeld en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;

(d) Modification de l'article 4 des statuts.

(e) Divers

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte du décès du gérant unique, Monsieur Nicolas Daubenfeld, et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin de tenir compte de la première résolution ci-dessus.

L'article 12 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants. Les gérants ont tous les pouvoirs généralement quelconques pour effectuer les opérations qui sont en rapport avec les activités de la Société.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de tout gérant."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Maître Marc-François Daubenfeld, avocat à la Cour, né le 19 mars 1978 à Luxembourg, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société.

L'article 4 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise."

Déclaration - Estimation des coûts

Le montant des coûts en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes et au représentant des parties comparantes, lesdits comparants et mandataires ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: G. CLEES, P. DAUBENFELD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3032. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019715/242/85.

(090020345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Clipperton S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.683.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 janvier 2009, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, LAC/2009/1703, que les actionnaires de la Société Anonyme «Clipperton S.A.» en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.683, et constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C numéro 109 du 13 février 2001 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX en date du 3 décembre 2008, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société «Clipperton S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la clôture de la liquidation à l'ancien siège de la Société, 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009019339/242/23.

(090019345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Joypar S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.050.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, LAC/2008/47115, que les actionnaires de la Société Anonyme «Joypar S.A.» en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81050, et constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C numéro 875 du 12 octobre 2001 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2876 du 2 décembre 2008 ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société «Joypar S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la clôture de la liquidation à l'ancien siège de la Société, 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009019341/242/23.

(090019343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Salomen International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.802.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009 LAC/2009/265, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "SALOMEN INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 103802 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean Seckler, en date du 21 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 842 du 7 avril 2008,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Délivré aux fins de la radiation au Registre de commerce.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019345/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Transcontinentale d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.945.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009019346/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00716. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Galfin S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.798.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2008, enregistré à Luxembourg le 5 janvier 2009 volume LAC/2009/264, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GALFIN S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 76798 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 841 du 16 novembre 2000.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019347/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Cafénoir Worldwide S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.979.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 7 janvier 2009, LAC/2009/599, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société "CAFENOIR WORLDWIDE S.A.", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S Luxembourg section B numéro 97.979,

constituée en date du 11 décembre 2003 par acte reçu devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 165 du 10 février 2004,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019353/5770/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Transcontinentale d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.945.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009019348/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00714. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Avelar Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.803.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirteenth day of January.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Natacha HAINAUX, accountant, residing professionally in 11, Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Tamworth Enterprises S.A., having its registered office at P.O. Box 3085, Mill Mall, Wickhams Cay 1, Suite 6, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 301587,

by virtue of a proxy given on January 8, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Avelar Investments S.à r.l.", having its principal office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, R.C.S. Luxembourg B 115.803, has been incorporated by a notarial deed on March 23, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1291 of July 4, 2006;

- that the capital of the corporation "Avelar Investments S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that Tamworth Enterprises S.A., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 December 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 December 2008, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Global Assurance S.A., with its registered office at 11, Avenue Guillaume B.P. 1066, L-1010 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euros (EUR 1,300).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Natacha HAINAUX, comptable, demeurant professionnellement au 11, Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Tamworth Enterprises S.A., une société ayant son siège social à P.O. Box 3085, Mill Mall, Wickhams Cay 1, Suite 6, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 301587,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 janvier 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Avelar Investments S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, R.C.S. Luxembourg B 115.803, a été constituée suivant acte notarié du 23 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1291 du 4 juillet 2006;

- que le capital social de la société Avelar Investments S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que Tamworth Entreprises S.A., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à Global Assurance S.A., ayant son siège social à 11, Avenue Guillaume, B.P. 1066, L-1010 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Hainaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 janvier 2009. LAC/2009/1647. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009019627/220/96.

(090020792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Ofan Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.479.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009019349/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00711. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Perenne Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.331.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 2 janvier 2009, LAC/2009/55, aux droits de douze euros

(12.- EUR), que la société "Perenne Investment S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.331., constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 129 du 11 février 2005 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019350/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07879. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.940.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

1. Le mandat de KPMG Audit (R.C.S. Luxembourg: B 103.590, Adresse: 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009 approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Le 19 janvier 2009.

Gilles Suzanne

Gérant

Référence de publication: 2009019367/1127/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10781. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Mercapital Wireless S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.255.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 7 janvier 2009 LAC/2009/610, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société MERCAPITAL WIRELESS S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 75.255), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 740 du 20 juillet 2004,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

C/o Citco C&T (Luxembourg S.A., 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

délivré aux fins de la radiation au Registre de Commerce.

20080

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019351/5770/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

LSF4 Mega Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 710.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.868.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 26 January 2009,

AND

2) KAC Holdings Limited, an exempt company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, represented by Mr Dennis E. Howarth,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Princeton on 26 January 2009,

(the Shareholders)

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF4 Mega Investments II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 22 March 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 1058 of 5 June 2007, and that has been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 2 December 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N°3029 of 29 December 2008, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 125.868.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 322,000.- (three hundred twenty-two thousand euro) by an amount of EUR 388,000.- (three hundred eighty-eight thousand euro) to an amount of EUR 710,000.- (seven hundred ten thousand euro) by the issuance of 3,104 (three thousand one hundred and four) new ordinary shares with a par value of EUR 125.- each and to pay a share premium of EUR 0.15.- (fifteen cent); and

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 322,000.- (three hundred twenty-two thousand euro) represented by 2,575 (two thousand five hundred and seventy-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 388,000.- (three hundred eighty-eight thousand euro) to an amount of EUR 710,000.- (seven hundred ten thousand euro) by the issuance of 3,104 (three thousand one hundred and four) new ordinary shares with a par value of EUR 125.- each and to pay a share premium of EUR 0.15 (fifteen cent).

KAC Holdings Limited expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

The 3,104 (three thousand one hundred and four) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à.r.l. so that the amount of EUR

388,000.15.- (three hundred eighty-eight thousand euro and fifteen cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à.r.l. holds all the 5,679 (five thousand six hundred and seventy-nine) ordinary shares and KAC Holdings Limited holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 710,000.- (seven hundred ten thousand euro), represented by 5,679 (five thousand six hundred and seventy-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Mr Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 janvier 2009,

ET

2) KAC Holdings Limited, une société exonérée établie sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, représentée par Mr Dennis E. Howarth,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton, le 26 janvier 2009,

(les Associés)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF4 Mega Investments II S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1058 en date du 5 juin 2007, modifié pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer du 2 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3029 du 29 décembre 2008, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125.868.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 322.000.- (trois cent vingt-deux mille euros) à concurrence d'un montant de EUR 388.000.- (trois cent quatre-vingt-huit mille euros) pour le porter à un montant de EUR 710.000.- (sept cent dix mille euros) par voie d'émission de 3.104 (trois mille cent quatre) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125.- chacune, et le paiement d'une prime d'émission de EUR 0,15.- (quinze cents); et

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 322.000.- (trois cent vingt-deux mille euros) représenté par 2.575 (deux mille cinq cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires

et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 388.000.- (trois cent quatre-vingt-huit mille euros) à un montant de EUR 710.000.- (sept cent dix mille euros) par voie d'émission de 3.104 (trois mille cent quatre) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros), et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 0.15 (quinze cents).

KAC Holdings Limited renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Les 3.104 (trois mille cent quatre) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à.r.l., de sorte que la somme de EUR 388.000,15 (trois cent quatre-vingt-huit mille euros et quinze cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 5.679 (cinq mille six cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires et KAC Holdings Limited détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 710.000.- (sept cent dix mille euros) représenté par 5.679 (cinq mille six cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2009. LAC/2009/3732. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019744/5770/135.

(090020144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Triangle Properties S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 105.611.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 7 janvier 2009, LAC/2009/600, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "TRIANGLE PROPERTIES S.A." (EN LIQUIDATION), ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105 611, société qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, de résidence à Remich en date du 10 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 422 du 7 mai 200,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social de la société à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019352/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

GH TE, GH TX et Panford Investments, S.e.n.c., Société en nom collectif (en liquidation).

Capital social: EUR 500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.165.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 6 janvier 2009, volume LAC/2009/376, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "GH TE, GH TX et Panford Investments, S.e.n.c., une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99 165, constituée en vertu d'un acte notarié du 19 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 7 avril 2004, numéro 377,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

La conservation des livres de la Société se fera pour une période de 5 années au L-2220 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019354/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Tvikobb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.913.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019356/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05592. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

**Ecully PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Invista European RE Lyon PropCo S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.742.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of October,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

TMW Pramerica Property Investment GmbH, a limited liability company organised and existing under German Law with registered office at 80333 MUNICH (Germany) Wittelsbacherplatz, 1, registered with the Munich tribunal (Germany) at the B department under number 149356 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on October 20, 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Invista European RE Lyon PropCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 112742, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 5 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 501 of 9 March 2006 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Invista European RE Lyon PropCo S.à r.l. into Ecully PropCo S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of Ecully PropCo S.à r.l. (the Company)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the registered office of the Company from its current location of 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed capital by an amount of one million one hundred eighteen thousand nine hundred Euro (EUR 1,118,900.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million one hundred thirty-one thousand four hundred Euro (EUR 1,131,400.-)

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to issue eleven thousand one hundred eighty-nine (11,189) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder TMW Pramerica Property Investment GmbH, prenamed, here represented as mentioned above, declared to subscribe for the eleven thousand one hundred eighty-nine (11,189) new shares and to make payment in full for each such new shares subscribed by a contribution in cash so that the total of one million one hundred eighteen thousand nine hundred Euro (EUR 1,118,900.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a result of the fourth and the fifth resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR one million one hundred thirty-one thousand four hundred Euro (EUR 1,131,400.-) represented by eleven thousand three hundred fourteen (11,314) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred) per share each."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the resignation of:

- Patricia Schon;
- Hans Van de Sanden; and
- Michael Chidiac

as managers of the Company and to grant them full discharge.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Dirk Hoenig-Ohnsorg, private employee, born in Frankfurt Am Main, Germany, on 24 November 1973, residing professionally at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Oliver May, private employee, born in Wuppertal, Germany, on 25 April 1967, residing professionally at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; and
- Mathieu de Kerleau, private employee, born in Saint Brieuc, France, on 28 June 1974, residing professionally 15, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company are estimated at approximately EUR 9,400.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

TMW Pramerica Property Investment GmbH, société à responsabilité de droit allemand ayant son siège à 80333 MUNICH (Allemagne) Wittelsbacherplatz, 1, enregistrée au registre du commerce du Tribunal de première instance de MUNICH (Allemagne) au département B sous le numéro 149356 (l'"Actionnaire Unique"),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2008.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le soussigné, restera annexée au présente pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique d'Invista European RE Lyon PropCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B 112742, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 en date du 9 March 2006 (la "Société").

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions qui suivent:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de Invista European RE Lyon PropCo S.à r.l. en Ecully PropCo S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Actionnaire Unique décide de changer l'article 1^{er} des statuts de la Société qui désormais se lira ainsi que suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de Ecully PropCo S.à r.l. (ci-après, la Société)."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer le siège social de son adresse actuelle du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de un million cent dix-huit mille neuf cents Euro (EUR 1.118.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à un million cent trente et un mille quatre cents Euro (EUR 1.131.400,-)

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'émettre onze mille cent quatre-vingt-neuf (11.189) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Suite à quoi, l'actionnaire unique TMW Pramerica Property Investment GmbH, prédésignée, ici représentée comme il est dit, déclare souscrire les onze mille cent quatre-vingt-neuf (11.189) parts sociales nouvelles et payer entièrement chacune des parts sociales souscrites par un apport en numéraire de telle sorte que le montant d'un million cent dix-huit mille neuf cents Euro (EUR 1.118.900,-) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

Sixième résolution

En conséquence des quatrième et cinquième résolutions, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à un million cent trente et un mille quatre cents Euro (EUR 1.131.400,-) représenté par onze mille trois cent quatorze (11.314) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune."

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver la démission des gérants suivants:

- Patricia Schon;
- Hans Van de Sanden; et
- Michael Chidiac

et de leur donner décharge.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Dirk Hoenig-Ohnsorg, employé privé, né à Francfort/Main, Allemagne, Le 24 novembre 1973, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Oliver May, employé privé, né à Wuppertal, Allemagne, le 25 avril 1967, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
- Mathieu de Kerleau, employé privé, né à Saint Briec, France, le 28 juin 1974, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à environ EUR 9.400,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-B. BEAUVOIR-PLANSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. Relation: LAC/2008/44091 . Reçu à 0.50 % cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros cinquante cents (5.594,50€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019742/242/156.

(090020419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Rolmex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.450.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019358/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05594. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Orco Germany Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 130.154.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Capellen en date du 30 décembre 2008

L'Assemblée Générale a pris connaissance de et a accepté la démission de:

- Monsieur Olivier Lansac, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, en qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 janvier 2009.

Pour la Société

Alexander SEMIK

Mandataire

Référence de publication: 2009019374/1273/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10810. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Assistance, vente et technologie, Management, Trading, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 79.654.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.

Expert-Comptable / Réviseur d'Entreprise

57, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009019379/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07710. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

D'co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 102.708.

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Dan THILL, conseiller en communication, né à Luxembourg le 11 octobre 1960, demeurant à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse;

2.- Monsieur Pierre FRIOB, commerçant, né à Luxembourg le 12 août 1967, demeurant à L-2440 Luxembourg, 20, rue de Rollingergrund,

représenté par Monsieur Dan THILL, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2008;

3.- Monsieur Christophe ROYEN, employé privé, né Verviers (Belgique) le 28 novembre 1974, demeurant à L-7216 Bereldange, 2, rue Bour,

représenté par Monsieur Dan THILL, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 janvier 2009;

4.- Monsieur Patrick KEMPER, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 10 juin 1959, demeurant à B-6700 Arlon, 19, Chemin de la Rentertkapell,

représenté par Monsieur Dan THILL, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 novembre 2008;

5.- Monsieur Fatih ZABUN, employé privé, né à Châteauroux (France), le 16 août 1959, demeurant à L-1473 Luxembourg, 45, rue Jean-Baptiste Esch,

6.- La société anonyme D.T. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.705, représentée par son administrateur-délégué, à savoir:

- Monsieur Dan THILL, préqualifié;

7.- Monsieur Luc Albert KALMES, décorateur, né à Grevenmacher le 16 décembre 1967, demeurant à L-6617 Wasserbillig, 70, route d'Echternach,

représenté par Monsieur Dan THILL, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- à 6.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "D'co S.à r.l.", avec siège social à L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1124 du 9 novembre 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 102.708.

II.- Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR

12.600.-) représenté par trois cent soixante (360) parts sociales de trente-cinq euros (EUR 35.-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées, appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Dan THILL, préqualifié, trente-six parts sociales,	36
2.- à Monsieur Pierre FRIOB, préqualifié, quarante-cinq parts sociales,	45
3.- à Monsieur Christophe ROYEN, préqualifié, trente-six parts sociales,	36
4.- à Monsieur Patrick KEMPER, préqualifié, quinze parts sociales,	15
5.- à Monsieur Fatih ZABUN, préqualifié, vingt-quatre parts sociales,	24
6.- à la société D.T. FINANCE S.A., préqualifiée, deux cent quatre parts sociales,	204
Total: trois cent soixante parts sociales,	360

III.- Ensuite, Monsieur Fatih ZABUN, préqualifié, déclare, par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les vingt-quatre (24) parts sociales qu'il détient dans la société dont s'agit à la société anonyme D.T. FINANCE S.A. préqualifiée, qui accepte par son représentant, moyennant le prix global de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500.-) somme que le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Le cédant et la cessionnaire, par son représentant, déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

IV.- La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

La cessionnaire, par son représentant, déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société.

La cessionnaire, par son représentant, renonce à toute garantie de la part du cédant.

V.- Messieurs Dan THILL et Luc Albert KALMES, ce dernier représenté ainsi qu'il a été dit, agissant en leurs qualités de gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VI.- Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts sociales dont il a été question ci-avant, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) représenté par trois cent soixante (360) parts sociales de trente-cinq euros (EUR 35.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur Dan THILL, conseiller en communication, né à Luxembourg le 11 octobre 1960, demeurant à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, trente-six parts sociales,	36
2.- Par Monsieur Pierre FRIOB, commerçant, né à Luxembourg le 12 août 1967, demeurant à L-2440 Luxembourg, 20, rue de Rollingergrund, quarante-cinq parts sociales,	45
3.- Par Monsieur Christophe ROYEN, employé privé, né à Verviers (Belgique) le 28 novembre 1974, demeurant à L-7216 Bereldange, 2, rue Bour, trente-six parts sociales,	36
4.- Par Monsieur Patrick KEMPER, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 10 juin 1959, demeurant à B-6700 Arlon, 19, Chemin de la Rentertkapell, quinze parts sociales,	15
5.- Par la société anonyme D.T. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 102.705, deux cent vingt-huit parts sociales,	228
Total: trois cent soixante parts sociales,	360

Les parts sociales sont intégralement libérées."

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-) sont à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, agissant ès-dites qualités, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Dan THILL, Fatih ZABUN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2433. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009019745/222/100.

(090020735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

GFI Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8988 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.179.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019376/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10269. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Latino Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 107.263.

Par la présente nous vous informons les actionnaires de la Société LATINO LUX S.A. que nous démissionnons avec effet immédiat de notre poste mandat de commissaire aux comptes de votre société.

Notre nomination résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juillet 2005 à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

CCF S.A. (anciennement ELIOLUX S.A.)

Réné Moris

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009019381/1801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Maries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 127.700.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

SG Audit SARL

Signature

Référence de publication: 2009019395/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10275. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Nek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.811.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019411/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05976. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Oregon Overseas Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.853.

In the year two thousand nine, on the twenty-second of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "OREGON OVERSEAS LUXEMBOURG" (the "Company") a "société anonyme", established and having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 99853), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 31st March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 525 of 19 May 2004.

The Extraordinary General Meeting is declared opened in the chair by Mr Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Aurore SIOEN, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Launching of the liquidation process of the company with effect to 31 December 2008.

- Appointment of the liquidator.

- Miscellaneous.

II.- The shareholders present and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares are present at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation with effect to 31 December 2008.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the Company: "EUROTIME S.A.", a company with registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 56 177).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "OREGON OVERSEAS LUXEMBOURG" (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 99853), constituée suivant acte notarié en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 19 mai 2004.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Aurore SIOEN, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel DETREMBLEUR, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa liquidation avec effet rétroactif au 31 décembre 2008.
- Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur.
- Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes actions sont présentes à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet rétroactif au 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: "EUROTIME S.A.", une société anonyme avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23 Val Fleuri (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 56 177).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. THILLENS, A. SIOEN, C. DETREMBLEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/947. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 FEV 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019671/239/113.

(090020430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Sumala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 49.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009019405/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10153. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Atelier de Bobinage Georges Back S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, 53, rue Nicolas Meyers.
R.C.S. Luxembourg B 39.384.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour ATELIER DE BOBINAGE GEORGES BACK SARL
Signature

Référence de publication: 2009019408/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01057. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Karino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 54.482.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 novembre 2008 que l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de Stenham S.à r.l. en SG Services S.à r.l.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009019413/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09505. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

CEREP II Investment Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.388.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019415/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08913. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Torem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.611.

MENTION RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2006 déposé le 28 décembre 2007 n° L070176376.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009019414/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10127. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Chrono Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.577.

Constituée par-devant Me Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 897 du 7 septembre 2004.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHRONO INVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009019421/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11105. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Opera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.983.

Le bilan au 30 SEPTEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

EURO-VL Luxembourg SA

CORPORATE AND DOMICILARY AGENT

Pour OPERA Fund

Signatures

Référence de publication: 2009019507/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10512. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Finplatz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 116.909.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Luigi FOSCALE, employé privé, né à Milan (Italie) le 23 février 1979, demeurant à CH-6900 Lugano (Suisse) Via Gaggini da Bissone, 13,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société FINPLATZ S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, a été constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1511 du 8 août 2006;

- que le capital social de la société "FINPLATZ S.A." s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) représenté par VINGT CINQ MILLE (25.000) actions d'une valeur nominale de DEUX EUROS (2,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Luigi FOSCALE, précité, est devenu seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 novembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 janvier 2009. LAC/2009/3263. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009019628/220/52.

(090020796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

East&West Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 140.846.

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EAST&WEST FINANCES S.A.", ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, inscrite sous le numéro B 140.846 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2147 du 4 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 novembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2994 du 19 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph DELREE, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

20096

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-six mille euros (336.000,- EUR) à quatre cent quatre-vingt-six mille euros (486.000,- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de cent cinquante (150) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2) Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par un apport en numéraire par l'actionnaire actuel;

3) Modification de l'article 6 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée;

4) Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente-six mille euros (336.000,- EUR) à quatre cent quatre-vingt-six mille euros (486.000,- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de cent cinquante (150) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les cent cinquante (150) actions nouvellement émises, ont été souscrites par l'actionnaire actuel Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, demeurant à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn, moyennant apport en numéraire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 6 des statuts est modifié afin de l'adapter aux décisions prises et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre cent quatre-vingt-six mille euros (486.000,- EUR), représenté par quatre cent quatre-vingt-six (486) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Delree, C. Petit, I. Diaset, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2009. LAC/2009/3731. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019746/5770/65.

(090020158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

DC Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.225.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel comparant ayant agi comme mandataire spécial de tous les associés de DC Holdco, une société à responsabilité limitée, (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.225, constituée par acte reçu du notaire Schaeffer en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 327 du 7 février 2007, lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 17 décembre

2008 (ci-après l' "Assemblée"), en vertu de procurations sous seing privé données le 9 et 10 décembre 2008 qui sont restées annexées au procès-verbal de l'Assemblée. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée au présent acte rectificatif, le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que lors des résolutions prises lors de l'Assemblée, une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte.

Dès lors, il y a lieu de modifier dans les versions anglaise et française, la quatrième résolution prise lors de l'assemblée:

Version anglaise

Fourth Resolution

The general meeting decides to attribute the new shares to the existing shareholders in proportion to their participation in the share capital.

The general meeting further acknowledges that the new shares are allocated to the shareholders as follows:

- Francisco Partners II (Cayman) LP, two million two hundred fifty-two thousand four hundred ninety-nine (2,252,499) shares;
- Francisco Partners Parallel Fund II, L.P., thirty thousand nine hundred forty-eight (30,948) shares;
- Sequoia Capital Growth Fund III AIV, L.P., one million seventy-four thousand three hundred sixteen (1,074,316) shares;
- Sequoia Capital Growth III Principals Fund, LLC, fifty-five thousand four hundred eighty (55,480) shares; and
- Sequoia Capital Growth Partners III, L.P., eleven thousand seven hundred fifty-seven (11,757) shares.

Version française

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'attribuer les nouvelles parts sociales aux actionnaires existants en proportion de leur participation au capital social.

L'assemblée générale reconnaît que les nouvelles parts sociales de la Société sont allouées aux actionnaires comme suit:

- Francisco Partners II (Cayman) LP, deux million deux cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.252.499) parts sociales;
 - Francisco Partners Parallel Fund II, L.P., trente mille neuf cent quarante-huit (30.948) parts sociales;
 - Sequoia Capital Growth Fund III AIV, L.P., un million soixante-quatorze mille trois cent seize (1.074.316) parts sociales;
 - Sequoia Capital Growth III Principals Fund, LLC, cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt (55.480) parts sociales;
- et
- Sequoia Capital Growth Partners III, L.P., onze mille sept cent cinquante-sept (11.757) parts sociales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52943. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019518/242/53.

(090020374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Amici Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 28, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 53.409.

Im Jahre zweitausendneun,

am achtundzwanzigsten Januar.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit dem Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

die Gesellschaft "KBB BUITENLAND B.V.", eine Gesellschaft gegründet und bestehend nach Gesetzen der Niederlande, mit Gesellschaftssitz in NL-1066 EP Amsterdam, John M. Keynesplein 10 (Niederlande),

hier vertreten durch Herrn Dr. Jan KÖNIGHAUS, manager, beruflich tätig in 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

auf Grund einer ihm, am 23. Januar 2009, erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht wird, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Komparentin und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar die nachstehenden von ihr gefassten Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

I.- Die Erschienene ("KBB BUITENLAND B.V.") ist die alleinige Teilhaberin (Gesellschafterin) der Gesellschaft "AMICI LUXEMBOURG S.à r.l.", (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter Sektion B und Nummer 53 409, mit Sitz in 28 rue de l'Alzette, L-4010 Esch/Alzette, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 20. Dezember 1995, und welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 117 vom 07. März 1996, Seite 5599, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung niemals abgeändert.

II.- Das Gesellschaftskapital ist derzeit festgesetzt auf zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12'394,68 EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je vierundzwanzig Komma achtundsiebzig neunhundertsechunddreißig Euro (24,78936 EUR), alle voll in bar eingezahlt.

III.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Sofortige Auflösung der Gesellschaft.
2. Ernennung eines Liquidators und Festsetzung seiner Befugnisse.
3. Verschiedenes.

Alsdann fasst die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin ernennt hierzu:

die Gesellschaft "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach Luxemburger Recht mit Gesellschaftssitz in 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter Sektion B Nummer 140 376,

zum alleinigen Liquidator der Gesellschaft "AMICI LUXEMBOURG S.à r.l.", vorgeannt.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt dem vorgeannten Liquidator folgende aufgeführte Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung des einzigen Gesellschafters oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung einholen zu müssen.

Der Liquidator kann dazu den Herrn Hypothekensbewahrer ausdrücklich von jeglicher Offizialeintragung entbinden, auf eventuelle Hypotheken, Vorzugs- oder Auflösungsrechte verzichten, sowie, bei oder ohne Zahlung, die Streichung aller Transkriptionen, Hypotheken- oder Privilegieneintragungen vornehmen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für einzelne und bestimmte Operationen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Er ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin hat dieser mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. KÖNIGHAUS, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 29. Januar 2009. Relation: EAC/2009/1012. Erhalten fünfundsechzig Euro (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

FÜR GLECHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 03 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019668/239/69.

(090020425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Kepler Private Shareholders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.014.

In the year two thousand and nine, on the sixth of January.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Mr. Laurent Robert QUIRIN, companies' director, born in Sarralbe (France), on March 16th 1964, residing in CH-1291 Commugny, Chemin de la Dauphine 52, (Switzerland),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Said appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to enact that he is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), of the public limited company "KEPLER PRIVATE SHAREHOLDERS S.A." (hereafter the "Company"), established and having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 143.014, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 7th of November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2926 of the 9th of December 2008,

and that he has taken, through his mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by forty-four thousand Euros (44,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to seventy-five thousand Euros (75,000.- EUR), by the issue of twenty-two thousand (22,000) new shares with a par value of two Euros (2.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares, by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company.

Intervention - Subscription - Payment

There now appears Mr. Christian DOSTERT, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr. Laurent Robert QUIRIN, prenamed, (the "Subscriber"), by virtue of the aforementioned proxy.

The mandatory declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for the entire capital increase and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in his favour and against the Company and by cancellation of such claim.

Assessment - Contribution report

The contribution has been valued and described in a report, dated December 15th, 2008, drawn up by the independent auditor ("réviseur d'entreprises"), "TEAMAUDIT S.A.", with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, duly represented by Mr. Jean Bernard ZEIMET, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Such report, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it

Third resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed share capital is fixed at seventy-five thousand Euros (75,000.- EUR) represented by thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares with a par value of two Euros (2.- EUR) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six janvier.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur Laurent Robert QUIRIN, directeur de sociétés, né à Sarralbe (France), le 16 mars 1964, demeurant à CH-1291 Commugny, Chemin de la Dauphine 52, (Suisse),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée 'ne varietur' par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul actionnaire (l'"Actionnaire Unique"), de la société anonyme "KEPLER PRIVATE SHAREHOLDERS S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143.014, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2926 du 9 décembre 2008,

et qu'il a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre mille euros (44.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à soixante-quinze mille euros (75.000.- EUR) par l'émission de vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles de deux euros (2.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible contre la Société.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu ensuite Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Monsieur Laurent Robert QUIRIN, préqualifié, (le "Souscripteur"), en vertu de la procuration mentionnée ci-avant.

Le mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur à l'intégralité de l'augmentation du capital et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance.

Evaluation - Rapport de l'apport

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté 15 décembre 2008, dressé par le réviseur d'entreprises indépendant "TEAMAUDIT S.A.", avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dûment représentée par Monsieur Jean Bernard ZEIMET, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

20101

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions avec une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2008. Relation GRE/2009/255. Reçu soixante-quinze euros, 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019670/231/120.

(090020541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Popken International G.m.b.H. & Co, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.155.

Im Jahre zweitausendneun, den zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Kommanditgesellschaft "POPKEN INTERNATIONAL G.m.b.H. & Co", mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 61.155, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 9. Oktober 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 30 vom 15. Januar 1998,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. November 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2944 vom 11. Dezember 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Monique GOERES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtiger Urkunde liegt ein Verzeichnis der Anteile und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, dieser Urkunde beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Anteile der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1) Streichung des Punktes b) von Absatz 2) in Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft;

2) Abänderung und neue Nummerierung von Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

„ Art. 14. Gewinnüberschuss - Beteiligung an den Gewinnen und den Verlusten

1) Bei Abschluss eines jeden Geschäftsjahres nach der in vorstehendem Artikel dreizehn vorgesehenen Versammlung haben die Gesellschafter Anrecht auf die in der Bilanz aufgeführten Nettogewinne;

2) Vor Ermittlung des Jahresüberschusses / Jahresfehlbetrages ist zu berücksichtigen:

Der Aufwändungsersatz an die Komplementär GmbH.

Dieser sind alle Aufwendungen zu ersetzen, die ihr bei der Erfüllung ihrer Geschäftsführungsaufgaben erwachsen; insbesondere die Tätigkeitsvergütung und die sonstigen Bezüge der Geschäftsführer, in Höhe dessen, was jeweils vereinbart ist.

Die Vergütungen sind auch dann zu gewähren, falls ein Gewinn nicht ausgewiesen wird.

3) Die Beteiligung an den Gewinnen und den Verlusten eines jeden Geschäftsjahres geschieht im Verhältnis zu den Anteilen, die jeder Gesellschafter besitzt."

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Punkt b) von Absatz 2) in Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft zu streichen.

Dementsprechend beschließt die Generalversammlung die Abänderung und neue Nummerierung von Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

„ Art. 14. Gewinnüberschuss - Beteiligung an den Gewinnen und den Verlusten

1) Bei Abschluss eines jeden Geschäftsjahres nach der in vorstehendem Artikel dreizehn vorgesehenen Versammlung haben die Gesellschafter Anrecht auf die in der Bilanz aufgeführten Nettogewinne;

2) Vor Ermittlung des Jahresüberschusses / Jahresfehlbetrages ist zu berücksichtigen:

Der Aufwändungsersatz an die Komplementär GmbH.

Dieser sind alle Aufwendungen zu ersetzen, die ihr bei der Erfüllung ihrer Geschäftsführungsaufgaben erwachsen; insbesondere die Tätigkeitsvergütung und die sonstigen Bezüge der Geschäftsführer, in Höhe dessen, was jeweils vereinbart ist.

Die Vergütungen sind auch dann zu gewähren, falls ein Gewinn nicht ausgewiesen wird.

3) Die Beteiligung an den Gewinnen und den Verlusten eines jeden Geschäftsjahres geschieht im Verhältnis zu den Anteilen, die jeder Gesellschafter besitzt."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2009. Relation GRE/2009/376. Reçu soixante-quinze euros, 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009019673/231/75.

(090020524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Fred Alger International Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.674.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December;

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Fred Alger International Advisory S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S Luxembourg B 55.674), incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on the twenty-sixth

day of July nineteen hundred ninety-six, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of twenty-second August nineteen hundred ninety six, number 408. The Articles were last amended on the fourteenth of January one thousand nine hundred and ninety-seven, published in the Mémorial of twenty-second May one thousand nine hundred and ninety-seven, number 247.

The meeting was opened by Mr Joachim Cour, licencié en droit, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Kathrin Krämer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Sébastien Moies, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the accounting year to start on 1st January and end on 31st December in each year, it being noted that the ongoing accounting year which started as of 1st November 2008 will end on 31st December 2008, and subsequent amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

" **Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year. The accounting year which started as of 1st November 2008 will end on 31st December 2008".

II. The shareholders of the Company are represented, their proxy and the number of the shares they own are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxy holder of the represented shareholders and by the members of the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that all the shares currently in issue in the Company are represented at the present Meeting, so that the shareholders consider themselves as validly convened and the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on the sole item of the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting takes the following resolution:

Sole resolution

The meeting unanimously resolves to amend the accounting year to start on 1st January and end on 31st December in each year, it being noted that the ongoing accounting year which started on 1st November 2008 will end on 31st December 2008, and to amend article 18 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year. The accounting year which started on 1st November 2008 will end on 31st December 2008".

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day set out at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed, no shareholder being present and having thus expressed the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Fred Alger International Advisory S.A., (ci-après la "Société"), société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S Luxembourg B 55.674) constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt-six juillet mille neuf cent quatre-vingt seize, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du vingt-deux août mille neuf cent quatre-vingt-seize, numéro 408. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le quatorze janvier mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept et publiés au Mémorial le vingt-deux mai mille neuf cent quatre-vingt dix-sept, numéro 247.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Joachim Cour, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, président.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kathrin Krämer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Sébastien Moies, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'exercice social qui commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, étant noté que l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} novembre 2008 se terminera le 31 décembre 2008 et modification de l'article 18 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année. L'exercice social qui a commencé le 1^{er} novembre 2008 se terminera le 31 décembre 2008".

II. Les actionnaires de la Société sont représentés, leur procuration et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur la liste de présence ; cette liste de présence signée par les titulaires des procurations des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'ensemble des actions actuellement émises par la Société sont représentées à la présente Assemblée, de telle sorte que les actionnaires se considèrent valablement convoqués et que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'unique point porté à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'exercice social qui commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, étant noté que l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} novembre 2008 se terminera le 31 décembre 2008 et de modifier l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année. L'exercice social qui a commencé le 1^{er} novembre 2008 se terminera le 31 décembre 2008".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'étant présent et ayant exprimé la volonté de signer.

Signé : J. COUR, K. KRÄMER, S. MOIES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52927. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019726/242/97.

(090020393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Sole Italy MEP Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.663.

In the year two thousand nine,

on the twenty-first day in the month of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SOLE ITALY MEP NOMINEE S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114 663, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 28 February 2006, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 986 on 19 May 2006, page 47282. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its date of incorporation.

The Meeting was opened by Mr Dr. Wolfgang ZETTEL, manager, with professional address in Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mr Dr. Jan KÖNIGHAUS, manager, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Margot KAIL, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list five hundred (500) ordinary shares representing the entire corporate capital of the Company set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) are all represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.
2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376), as sole liquidator of the Company.
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376),
as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire demeurant à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société "SOLE ITALY MEP NOMINEE S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 663, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné à la date du 28 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 986 du 19 mai 2006, page 47282.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa date de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dr. Wolfgang ZETTEL, manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Dr. Jan KÖNIGHAUS, manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Margot KAIL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.
2. Décision de nommer la société "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ de nommer:

la société "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: W. ZETTEL, J. KÖNIGHAUS, M. KAIL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2009. Relation: EAC/2009/748. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 FEV 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019683/239/126.

(090020103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Vending Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.679.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Vending Investment II S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 17th, 2006, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 116.679, published in "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1439, page 69054, on July 26th, 2006. The article of incorporation have note been amended since.

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, employee, with same professional address, and the meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, employee, with same professional address.

The chairman requests the notary to act that:

I. The partners present or represented and the numbers of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this Extraordinary General Meeting so that the partners exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) by the issue of 500 (five hundred) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) by the issue of 500 (five hundred) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the actual partners of the company to the subscription of the 500 (five hundred) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the actual partner of the company, represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of the two proxies given in Jersey on December 23rd, 2008,

declared to subscribe to the 500 (five hundred) new shares as follow

- 500 (five hundred) shares by Nmás1 Private Equity International Limited, acting in its capacity of general partner of Nmás1 Private Equity Fund US n°3 Limited Partnership,

and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Vending Investment II S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 116.679, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1439, page 69054, du 26 juillet 2006. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle, et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.500 (douze milles cinq cent euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze milles cinq cent euro) à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euro) par l'émission de 500 (cinq cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.500 (douze milles cinq cent euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze milles cinq cent euro) à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euro) par l'émission de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre les associés actuels, à la souscription des 500 (cinq cent) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'associé actuel, prénommé, représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu de deux procurations, délivrées à Jersey le 23 décembre 2008,

a déclaré souscrire aux 500 (cinq cent) parts sociales nouvelles comme suit.

- 500 (cinq cent) parts sociales par Nmás1 Private Equity International Limited, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de Nmás1 Private Equity Fund US n°3 Limited Partnership.

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500 (douze milles cinq cent euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

20109

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) divisé en 1.000 (mille) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg. Les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. LAC/2009/272. Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,50% = 62,50

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019774/5770/127.

(090020314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**NOC LUXEMBOURG Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. NOC Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 26.562.

L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "NOC LUXEMBOURG S.A.", R.C.S. Numéro B 26.562, avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 28 août 1987, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 18 décembre 1987. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2007, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2317 du 16 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Odile BALTHAZARD, demeurant au 198, avenue Montjoie, B-1180 Uccle.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Karl LOUARN, avec adresse professionnelle au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frédéric MONCEAU, avec adresse professionnelle au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que trente-huit mille (38.000) actions sur les trente-huit mille (38.000) actions sans valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de neuf cent cinquante mille euros (950.000.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé "ne varietur", portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de la dénomination de la société de "NOC LUXEMBOURG S.A." en "NOC LUXEMBOURG Spf S.A.";

3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.";

4) Modification subséquente des articles 1^{er}, premier alinéa, article 2 et article 13 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

5) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame/Monsieur la/le Président(e) et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de "NOC LUXEMBOURG S.A." en "NOC LUXEMBOURG Spf S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.".

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédente l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 1^{er}, premier alinéa, article 2 et article 13 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Les articles 1^{er}, premier alinéa, article 2 et article 13 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. 1^{er} Alinéa.** Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf), sous la dénomination de "NOC LUXEMBOURG Spf S.A.".

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises

ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Balthazard, K. Louarn, F. Monceau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 janvier 2009. LAC/2009/1287. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédité société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009019776/5770/107.

(090020297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 783.875,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.812.

—
EXTRAIT

En date du 4 novembre 2008, le conseil de gérance de Property Trust Luxembourg 1, S.à r.l., (la "Société") a décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325, Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Luxembourg 1, S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009019317/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.023.

—
EXTRAIT

En date du 4 novembre 2008, le conseil de gérance de Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l., (la "Société") a décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325, Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009019318/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Brocade Communications Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.991.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 décembre 2008 que le siège social de la Société est transféré au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour Brocade Communications Luxembourg Holdings S.à r.l.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009019320/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Electro-Industrielle S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 51.640.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019360/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10396. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Mansfeld Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 63.951.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009019361/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10261. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.
